

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Délibération n°056-2023

Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	12	16
Date de convocation		
14 juin 2023		
Secrétaire de séance		
Régis BLAYRAT		

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Frédéric MARTIN, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Brigitte GAYAUD à Delphine POIRIER, Myriam SEVENERY à Catherine CLIMENT, Éric ORTIZ à Jean-Marie FOURNIER, Sébastien ANDEVERT à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Cyril QUIOT, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Par délibération en date du 20 juin 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la conclusion du contrat Bourg Centre Occitanie avec la Région, le Département, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes, et la CCBTA, pour la redynamisation urbaine, économique et sociale des cœurs de villes et de villages. Ce premier contrat portait sur la période 2019-2021.

A l'initiative de la Région, la commune a travaillé avec la CCBTA et le PETR Garrigues et Costières de Nîmes sur un projet d'avenant portant cette fois sur la période 2022-2028.

Les trois axes stratégiques définis en 2019 ont été réaffirmés :

- L'amélioration du cadre de vie, à travers la requalification des espaces publics et du bâti, le développement des équipements publics, et le déploiement de nouveaux services à la personne, dont l'accueil scolaire et périscolaire.
- L'apaisement des déplacements et le renforcement de la mobilité, à travers la création ou la requalification d'axes structurants, l'aménagement de nouvelles aires de stationnement, et l'amélioration et la sécurisation de la mobilité urbaine.
- L'attractivité économique et culturelle, à travers le développement de l'emploi et de l'activité commerciale et artisanale, la promotion de l'activité agricole, et la mise en valeur du patrimoine.

A partir de ces trois axes et neuf actions, 38 projets communaux, issus du plan pluriannuel d'investissements, ont été recensés sur la période 2022-2028, dont 8 portés par la CCBTA.

Le projet de contrat Bourg Centre Occitanie de la commune a été validé en comité technique le 16 mai dernier, et sera soumis au comité de pilotage le 26 juin prochain. Il sera validé par le Conseil Communautaire de la CCBTA le 3 juillet prochain, et par la Commission Permanente du Conseil Régional au mois de juillet.

Il est donc proposé d'approuver la conclusion de ce contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique régionale mise en œuvre par le Conseil Régional Occitanie pour le développement et la valorisation des bourgs centres dans le cadre d'une politique contractuelle territoriale pour la période 2018-2021, renouvelée pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n°23-059 du 3 avril 2023 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, approuvant le contrat territorial Occitanie 2022-2028 sur le territoire du PETR,

Vu sa délibération n°049-2019 du 20 juin 2019 approuvant la conclusion du contrat Bourg Centre Occitanie 2019-2021,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## DECIDE

1. D'approuver les termes du projet d'avenant au contrat « Bourg Centre Occitanie » pour la période 2022-2028.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure le contrat avec Madame la Présidente de la Région Occitanie, Madame la Présidente du Département du Gard, Monsieur le Président de la CCBTA et Monsieur le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes.

Le Secrétaire de séance,  
Régis BLAYRAT

A blue ink signature of Régis Blayrat, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

A blue ink signature of Jean-Marie Fournier, featuring a large, stylized initial 'J' followed by the name 'Fournier' in cursive.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)